



Montreuil le 18 juin 2018

Rendons à César...

Il est de bon ton à l'approche des élections de faire connaître son bilan même si souvent cela revient à s'attribuer le travail ou les propositions des autres. A la CGT, nous ne donnons pas cours à ces pratiques et ce que nous écrivons est vérifiable dans les procès-verbaux des instances.

Ainsi dans le cadre de l'action sociale, c'est la CGT qui a revendiqué en premier et avant que la mesure soit instaurée, d'inscrire dans le futur marché du référencement de la mutuelle, la prise en charge de la journée de carence si celle-ci devait être installée. L'administration ne nous a pas suivis alors que la demande était reprise par toutes les autres organisations syndicales.

Pour autant rien n'empêchait à l'époque la mutuelle de la Justice de proposer cette mesure. Le résultat est connu, la MMJ a perdu son statut de mutuelle du Ministère et de ses agents et la subvention qui allait avec. Le proposer maintenant est purement mercantile et surtout sera répercuté sur les cotisations. La MMJ qui fin 2016 regroupait moins de 20 % des agents du ministère s'essouffle de même qu'Intériale, le nouveau prestataire qui avec un peu plus de 10 000 adhérents Justice ne décolle pas. La CGT revendique toujours auprès du gouvernement la prise en charge de la prévoyance santé à parité entre l'employeur et l'employé.

C'est de même la CGT qui depuis des années est à l'impulsion de l'action sociale. C'est vrai pour la politique des crèches mais aussi pour le logement, les CESU, l'aide à l'installation, la restauration.

La réservation de berceaux doit être en adéquation avec le rajeunissement des agents du ministère, disponible sur l'ensemble du territoire au plus près du lieu de résidence et privilégiant les crèches de l'économie sociale et solidaire.

En matière de logement, en plus des traditionnelles régions de réservation, nous demandons une mise en place de logements sociaux sur l'ensemble des zones tendues et non pas que sur 3 ou 4. Il est aussi compliqué de trouver un logement à Toulouse, à Bordeaux ou à Lyon qu'à Paris ou Marseille. C'est aussi vrai dans beaucoup d'autres petites villes de province.

De même, nous nous battons pour l'installation d'un prêt bonifié ministériel à hauteur de 1 % pour l'acquisition de l'habitation principale. Plus intéressant que le prêt à taux zéro, il a l'avantage de ne pas installer une mensualité supplémentaire courte mais d'augmenter le capital empruntable.

La mise en place du CESU horaires atypique sous l'impulsion entre autres de la CGT a été une avancée sociale pour les agents, son augmentation doit être validé au CNAS de juillet, il va passer de 185 à 200 euros. Son prolongement, le CESU périscolaire, une revendication CGT, a permis un soutien pouvant aller jusqu'à 350 euros pour les enfants entre 6 et 12 ans. Sa mise en place définitive en 2017 est un succès mais pour la CGT, ce CESU doit pouvoir bénéficier à un plus grand nombre d'agents et son Revenu Fiscal de Référence pour en être bénéficiaires doit être revu. Nous revendiquons toujours la mise en place d'un CESU pour les 12-17 ans

De même la CGT se bat tant au niveau ministériel qu'interministériel pour que l'aide à l'installation des personnels soit revalorisé et égale sur le territoire. Elle est actuellement de 900 euros en Ile de

France et PACA et de 500 ailleurs. Elle doit tendre vers la valeur d'un SMIC sur tout le territoire. La circulaire AIP intégrant l'extension de la bonification aux agglomérations relevant de la loi ALLUR est à la signature du ministre.

En matière de restauration la CGT a proposé une nouvelle grille tarifaire pour les restaurants gérés par la fondation d'Aguessau. Cette grille permettait étalonner le prix à payer de 2,40 jusqu'au prix de revient soit environ 8 euros contre une offre actuelle de 3.50 à près de 10 euros. La CGT a été la seule organisation professionnelle à défendre cette grille repoussée par toutes les autres OS sous prétexte que baisser le tarif pour les plus hautes rémunérations n'était pas logique, une conception très discutable de la représentation des personnels. La CGT réaffirme pourtant qu'il n'est pas normal que des travailleurs même gagnant confortablement leur vie paye leur repas plus cher que le prix coûtant. Il n'est pas normal de faire financer l'action sociale par des travailleurs ; c'est à l'employeur de le faire.

En outre, la CGT travaille quotidiennement pour que la grille tarifaire devienne le reste à charge maximum national pour tous les agents du ministère quel que soit l'endroit où ils travaillent.

Dans le cadre de l'action sociale, beaucoup en parlent, certains y participent, la CGT propose et agit.